**Appel à manifestation d’intérêt pour la mise à disposition d’un local dédié à l’accueil d’une entreprise de**

**« Livraison urbaine décarbonée »**

**Communauté d’Agglomération de La Rochelle**

**Préambule**

La Ville de La Rochelle, au titre de son programme Cœur de Ville a identifié plusieurs axes et actions prioritaires destinées à conforter l’attractivité du son centre-ville.

Ainsi et au titre de son « Axe 4 : Elaborer des prestations de services spécifiques », une action particulière a été retenue en vue du déploiement de nouveaux services en faveur du commerce, des habitants et des visiteurs, dont le pilotage est assuré par la Communauté d’Agglomération de La Rochelle :

« Lancer un appel à manifestation d’intérêt auprès des acteurs économiques destiné à engager l’évolution du transport et des modes de livraison de marchandise vers une mobilité innovante et durable.

Le présent Appel à manifestation d’intérêt est destiné à répondre à cette action prioritaire.

Cet Appel à manifestation d’intérêt a également vocation à répondre à un double objectif :

- conforter les engagements du territoire rochelais et de ses partenaires lauréats de l’appel à projet national « Territoire d’Innovation » et localement décliné en « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » ;

* Parvenir à un objectif 2025 de 100% de livraisons du centre-ville réalisées par des véhicules faiblement émissifs. Une volonté partagée conjointement par la Ville et la Communauté d’Agglomération de La Rochelle.

**Objet de l’Appel à** manifestation d’intérêt :

Cet appel à manifestation d’intérêt vise à accueillir une entreprise agréée, spécialisée dans la livraison urbaine décarbonée du dernier km.

Localisation : Commune de La Rochelle

Modèle contractuel : convention de mise à disposition

Durée maximale : 30 juin 2024

**Dépôt et sélection des dossiers de candidature**

Cet appel à manifestation d’intérêt est organisé sous la forme d’une sélection d’un dossier de candidature, à constituer sur la base des éléments mentionnés ci-après.

**Constitution du dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit être constitué des éléments suivants :

* Identification du demandeur ;
* Présentation de l’entreprise ;
* Extrait KBis de l’entreprise ;
* Justifier de modes de livraisons de type « triporteurs », « vélos-cargos » ;
* Justifier d’une capacité de livraison quotidienne de plusieurs tonnes de marchandises de type plis, colis, palettes, ainsi que de produits sous température contrôlée ;
* Présentation et description du projet proposé avec prise en compte de sa viabilité économique et de son impact environnemental.

**Modalités de sélection des dossiers de candidatures**

La sélection des dossiers de candidature sera réalisée par la Communauté d’Agglomération de La Rochelle sur proposition conjointe des services de la Communauté d’Agglomération et de la Ville de La Rochelle.

Le dossier de candidature sélectionné devra répondre aux critères de sélection mentionnés au présent cahier des charges et notamment précisés aux paragraphes « Constitution du dossier de candidatures », « Caractéristiques du bâtiment, travaux et prise en charge » et « Engagements du bénéficiaire ».

**Lieu et modalités d’accueil du porteur de projet sélectionné**

Le lieu retenu pour l’accueil de cette activité de livraison urbaine du dernier km est celui du site appartenant à la SNCF Mobilités et relevant de son Domaine Public. Il est situé au 5007 Av du RI 123E RI, 17000 La Rochelle, dans un bâtiment mis à disposition de la Communauté d’Agglomération de La Rochelle et géré par son service Mobilité et Transports.

L’espace affecté à l’accueil du porteur de projet sélectionné sera compris dans l’enceinte de ce bâtiment. D’une surface approximative de 140m², cet espace fera l’objet d’aménagement intérieurs destinés à séparer l’activité du porteur de projet sélectionné, de celle de l’actuel occupant .

Cette mise à disposition fera l’objet d’une convention d’occupation non constitutive de droits réels d’une durée annuelle. Elle est tacitement reconductible pour une durée similaire dans la limite de 4 ans.

Cette mise à disposition sera accompagnée de la réalisation de travaux dont la prise en charge sera répartie entre la CDA et le porteur de projet sélectionné.

**Caractéristiques du bâtiment, travaux et prise en charge**

Le bâtiment est dans un état de vétusté très avancé, avec des parois maçonnées bruts de matériaux de toute nature montrant des aspérités et des percements.

Les plafonds sont en parti brut de béton avec parfois des aciers corrodés visibles et la verrière est constituée d’une ossature métallique et du verre armé plus ou moins fêlés. L’étanchéité n’est pas complètement assurée.

Les portes métalliques sont corrodées, certaines sont condamnées soudées et d’autres sont difficiles à manipuler.

Globalement, le site n’est pas étanche à l’air (risque d’intrusion d’oiseaux et d’insectes), et peut présenter des infiltrations d’eau. Il subit aussi les variations de température et d’hygrométrie.

Le sol est en béton brut non surfacé présentant des irrégularités de planimétrie.

Les services de la Communauté d’Agglomération de La Rochelle effectueront préalablement à l’accueil du porteur de projet sélectionné, les travaux intérieurs nécessaires au partage des activités accueillies :

Travaux intérieurs

* Séparation grillagée pour délimiter l’espace dédié au porteur de projet avec porte d’accès.
* Alimentation électrique spécifique à cet espace avec comptage divisionnaire.
* Alimentation en eau isolée spécifique à cet espace avec comptage divisionnaire.
* Distribution électrique avec 6 PC 16A + 1 alimentation spécifique pour chambre froide.
* Reprise de l’éclairage existant et ou complément.
* Pose d’un bloc de secours.
* Remplacement de 2 portes métalliques extérieures coté parking dont 1 avec une porte de service issue de secours.

Ces travaux évalués à près de 30 000 euros hors taxes seront à la charge du porteur de projet sélectionné qui devra s’engager à réaliser à sa charge, les travaux d’aménagements complémentaires, dans le respect de la réglementation du Droit du Travail, dont à titre d’exemple :

* Installation d‘un sanitaire modulaire autonome (avec sa réserve de rétention) aucune évacuation n’étant possible dans cet espace ;
* Installation d’une chambre froide. Les évacuations des condensats seront récupérées dans des bacs de rétentions. Réglementation DDPP sous la responsabilité de l’occupant ;
* Installation des alarmes incendie et/ou intrusion et extincteurs ;
* Liaison de télécommunication ;
* Aménagements spécifiques à sa propre activité ;
* Toutes démarches administratives liées à sa propre activité et les exigences du Code du Travail.

**Les engagements du bénéficiaire**

* Engagement à réaliser les travaux d’aménagements complémentaires, dans le respect de la réglementation du Droit du Travail (cf. supra « Lieu et modalités d’accueil du porteur de projet sélectionné) ;
* Engagement à démarrer son activité au plus tard avant la fin d’année 2020 ;
* Engagement à la création d’emplois salariés ;

**Bénéficiaires éligibles**

* Entreprise de transport agréée justifiant d’une expérience avérée en matière de livraison urbaine du dernier km.

**Calendrier prévisionnel**

Dépôt du dossier de candidature au plus tard le 20 avril 2020

Après analyse des dossiers de candidatures, chacun des candidats sera notifié du résultat de la sélection.

Le porteur de projet sélectionné en sera informé puis invité à formaliser par convention, son engagement avec la Communauté d’Agglomération de La Rochelle.

**Contacts**

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par voie postale ou mail auprès du service suivant :

Communauté d’Agglomération de La Rochelle :

Céline SERANDOUR   
Chargée de développement entreprises  
Service Développement Economique et Tourisme  
Communauté d'agglomération de La Rochelle

[celine.serandour@agglo-larochelle.fr](mailto:celine.serandour@agglo-larochelle.fr)

Téléphone : 06 01 41 65 94

6, rue Saint-Michel | CS 41287 | 17086 La Rochelle Cedex 02

Les porteurs de projets intéressés peuvent se renseigner pour de plus amples précision auprès de :

**Communauté d’Agglomération de La Rochelle**

Céline SERANDOUR   
Chargée de développement entreprises  
Service Développement Economique et Tourisme  
Communauté d'agglomération de La Rochelle (CDA)

Téléphone : 05 46 30 34 85 - 06 01 41 65 94

**Ville de La Rochelle**

Vincent Ruault

Manager Cœur de Ville

Téléphone :  05.46.51.14.42 - 07.85.19.19.22

Ville de La Rochelle

Mairie de La Rochelle

Hôtel de Ville

17 000 La Rochelle